

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2018

## NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 111

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson,  
Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel et M. Serville

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif législatif actuel concernant le matériel roulant s'appliquant aux services conventionnés de transport ferroviaire de voyageurs ne permet pas une mise à disposition de ce matériel à de nouveaux opérateurs puisque celle-ci est fléchée vers SNCF Mobilités uniquement. Idem concernant les ateliers. Pour le gouvernement, le fait de ne pas pouvoir bénéficier du matériel en place pourrait constituer une barrière à l'entrée pour des nouveaux entrants. Pour les auteurs de l'amendement, il apparaît pour le moins problématique de permettre à des opérateurs de bénéficier de mises à disposition et d'engranger les subventions publiques des autorités organisatrices sans réaliser d'investissements.